#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### Département de Mayotte

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

Séance du 02 août 2020,

Délibération n°20/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice: 34 Présents: 30 Votant: 34

Procurations: 4

PREFECTURE DE MAYOTT

REÇU LE 0 G

D.R.C.L.

Obiet: Election du 8ème Vice-Président du SIDEVAM 976

L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

#### **Etaient Présents:**

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saidy ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

Ma OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3C0

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

Syndicat Intercommunal dElimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976
SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné

Té'. • 02 69 62 07 84 - Fax • 02 69 62 53

86-

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3C0

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUM Madi Assani, délégué 3C0

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M.Mohamadi Colo SOILIHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M.Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M.Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSA, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nor Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nor



#### **Procuration:**

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à M. SAID Mkidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO donne procuration à M. NOUDJOUM Madi Assani délégué 3CO.

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02 69 62 07

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

86-

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2, L'article L.2122-7-1 et L.2122-7-2 et suivants ;

Vu la délibération n <sup>0</sup> 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 ;

### Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du 8 ème Vice-President.



	Nom/Prenom	Collectivite d'origine
Un seu candi at	M. OUSSENI Al-Hadi	CADEMA

## Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- √ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO
- √ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3C

## Résultats du scrutin

Nombre e mem res presents a appe n'ayant pas pris au vote	
Nom re de votants (enve oppes deposees	34
Nombre de suffrages eclares nuls par e ureau (art. L. 66 du code electoral	0
e bulletins lancs art. L 65 du code electoral)	0

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02 69 62 07

Nombre e suffrages exprimes	34
Nombre	
Majorite absolue	18

## Proclamation de l'élection du huitième Vice- Président

A l'unanimité, Monsieur OUSSENI Al-Hadi a été proclamé huitième Vice-Président du SIDEVAM976 et a été immédiatement installé.

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020

Fait à Dzoumogné, le 03 août

LE Président du SIDEVAM 976,

M. ABDALLAH Houssamoudine

PREFECTURE DE MATORITE

REQULE O & ADUT YORD

2020

et Pécofe réf. 0784

86-

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976 SIDEVAM976 rue de primaire 97650 Dzoumogné

• 02 69 62 -Fax • 02 69 62 53